



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question orale n° 1534

Texte de la question

M. Olivier Jardé attire l'attention de M. le ministre de la ville sur le Grand Paris. Le projet du Grand Paris est un formidable espoir pour les habitants de l'Île-de-France et ses générations futures. Ce projet permettra de renforcer les potentiels existants et d'en susciter de nouveaux. Mais sa question s'adresse davantage quant à l'impact de ce projet de Grand Paris sur les villes situées à 100 kilomètres de Paris, comme Amiens, Reims ou Orléans. En Picardie, les habitants craignent, et certains n'hésitent pas à alimenter cette inquiétude, que l'attractivité de notre région et de sa capitale ne fonde sur sa partie sud, déjà aimantée par Paris, et que sa partie nord ne soit tirée vers la conurbation lilloise. Il lui demande s'il peut les rassurer sur ce point. Ces grandes villes métropolitaines, situées à une centaine de kilomètres, offrent des perspectives intéressantes pour le Grand Paris, qu'elles soient économiques ou démographiques. Il voudrait savoir s'il compte mettre à profit leurs potentiels et créer des liens privilégiés avec ces territoires qui serviraient d'équilibre tout en évitant une trop grande concentration d'activités et d'hommes, dans une zone limitée et qui poserait autant de problèmes qu'aujourd'hui. Pour que ces liens étroits soient couronnés de succès, un développement de l'ère numérique et la réalisation de moyens de transports rapides doivent être réalisés. Qu'en est-il donc du projet de LGV Paris-Amiens-Londres, inscrits dans la loi Grenelle ? Seront-ils pris en compte dans le projet du Grand Paris ? Il souhaite savoir s'il peut le rassurer sur ces sujets importants pour le développement des territoires qui entourent et de ceux qui sont intégrés dans le futur Grand Paris.

Texte de la réponse

CONSÉQUENCES DU GRAND PARIS SUR L'ACTIVITÉ DES VILLES DU GRAND BASSIN PARISIEN

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour exposer sa question, n° 1534, relative aux conséquences du Grand Paris sur l'activité des villes situées à une centaine de kilomètres de la capitale.

M. Olivier Jardé. Le projet du Grand Paris est une nécessité nationale. La capitale de la France doit être une capitale mondiale dans la compétition internationale que la mondialisation impose.

Toutefois, cette nécessité ne doit pas faire réapparaître les craintes des années 1950 sur " Paris et le désert français ". En cinquante ans, de grandes métropoles sont nées et leur croissance est assurée. Il n'en est pas de même pour les métropoles du Bassin parisien : Orléans, Reims, Rouen, Amiens n'ont pas connu le développement qu'elles pouvaient espérer car la politique des villes nouvelles l'a freiné. Trop proches de Paris, celles-ci ont fait grossir l'agglomération parisienne, avec les problèmes que l'on connaît, sans équilibrer le Bassin parisien dans son ensemble.

Le projet du Grand Paris peut avoir les mêmes conséquences, sauf pour Rouen. Ces capitales régionales n'ont pas vocation à devenir les lointaines banlieues de Paris. Pourtant, des milliers d'habitants font déjà l'aller-retour entre Paris et ces villes. Associer ces villes au projet du Grand Paris ne serait que poudre aux yeux.

Amiens deviendrait un trou noir entre le Grand Paris et le Grand Lille. Trop éloignée pour être une banlieue vivante, trop près pour une stratégie autonome, sans TGV, sans autoroute vers Lille, avec peu de pôles scientifiques d'excellence, un solde migratoire très déficitaire et une désindustrialisation qui s'accélère, la capitale picarde doit se battre avec de lourdes contraintes.

Je souhaite savoir si le Gouvernement peut rassurer les Amiénois sur sa politique des villes du Bassin parisien, qui devrait accompagner celle du Grand Paris, non en termes d'association au projet, ce qui aurait peu de sens, mais dans une volonté nationale d'équilibrer le Bassin parisien à côté du Grand Paris.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la ville.

M. Maurice Leroy, *ministre de la ville*. Monsieur le député, vous appelez mon attention sur l'avenir des villes situées à cent kilomètres de Paris dans le cadre de cet immense projet, voulu par le Président de la République, du Grand Paris.

Je vous remercie de me permettre de souligner que le Grand Paris n'est pas seulement un projet pour l'Île-de-France. À cet égard, je partage totalement votre sentiment et j'approuve ce que vous avez dit au sujet des villes de ce que j'appellerai le grand Bassin parisien : Le Havre, Rouen, Amiens - que j'aurais dû citer en tout premier lieu -, Orléans ou encore Tours, bref, les villes situées à une heure environ de Paris.

Vous l'avez dit vous-même, c'est un projet d'intérêt national, qui doit donner à l'ensemble du territoire une perspective de développement à long terme et tirer la croissance nationale vers le haut.

Ce projet se décline à plusieurs échelles : locale, pour favoriser l'émergence de projets urbains durables ; métropolitaine, pour renforcer l'attractivité de l'agglomération ; enfin, à celle du grand Bassin parisien, pour faire entrer la région capitale dans une dimension européenne et mondiale. Amiens est sur le chemin naturel entre Paris et Londres ; la Picardie regarde à la fois vers l'Europe et vers le Grand Paris.

Vous appelez notamment mon attention sur le développement des TGV, qui illustre parfaitement cet impératif de développement. Les interconnexions avec les lignes à grande vitesse sont au coeur du projet Grand Paris. Ainsi en est-il du barreau Creil-Roissy, qui inscrit la Picardie dans la logique du Grand Paris en la connectant directement à l'aéroport international Charles-de-Gaulle et au réseau TGV. Ainsi en est-il également des projets de contournement TGV en Île-de-France, qui favorisent avant tout les connexions de province à province, et permettent en outre de mettre en réseau les villes du grand Bassin parisien, afin de renforcer leur position dans une économie mondialisée.

Soyez assuré que je reste vigilant pour maintenir cette dimension de l'immense projet du Grand Paris. Je vous remercie également de votre soutien. Je sais combien vous oeuvrez vous-même pour qu'Amiens et tout le bassin amiénois soient partie intégrante de cet ensemble du Grand Paris, qui rayonnera au bénéfice d'Amiens. Je tiens à vous en féliciter.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé.

M. Olivier Jardé. Merci, monsieur le ministre. Amiens a toutefois vocation, non à être membre à part entière du Grand Paris, mais à constituer un pôle autour de lui, dans le cadre du Bassin parisien.

Le TGV est effectivement très important pour nous, mais aussi toutes les nouvelles technologies, à commencer par la fibre optique. En effet, 7 000 Amiénois prennent chaque jour le train pour aller travailler à Paris ; je suis persuadé qu'ils pourraient ne venir que quatre jours sur cinq. Conforter toutes ces villes situées à cent kilomètres de la capitale serait une excellente chose, et je vous en remercie d'agir en ce sens, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1534

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6381

Réponse publiée le : 29 juin 2011, page 4638

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 juin 2011